



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse



BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°34 – édition spéciale Covid-19 – Automne 2020

SEMESTRIEL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Charlotte DEWATRIPONT, Virginie MAGHE, Tine MERLEVEDE et Pierre-François MICHIELS

Comité scientifique

Dries CUYVERS, Arynah GANGJI et Mattéo GODIN

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto - Communication Agency

Photographie : © Batin BALTALILAR

MISE EN PAGE

IPM

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Dries CUYVERS, Tine MERLEVEDE et Toon VERMEIR

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

Dépôt légal : Éditions IRIS - D/2020/6374/295

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°34 – édition spéciale Covid-19 – Automne 2020

SEMESTRIEL



TABLE DES MATIÈRES

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	5
1. LA CRISE DU COVID-19 : QUELQUES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	6
1.1 Quelques dates-repères	6
1.2 Premier semestre de 2020 : l'économie mondiale en chute libre suite à la propagation du Covid-19	8
1.3 Le second semestre de 2020 a débuté sur une modeste reprise de l'activité économique	9
1.4 Que nous réserve l'avenir ?	10
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	13
2.1 Comment l'économie bruxelloise est-elle affectée par la crise du Covid-19 ?	13
2.2 Focus sectoriel	19
2.3 Quel est l'impact du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois ?	23
GLOSSAIRE	27
RÉFÉRENCES	29
LISTE DES TABLEAUX	30
LISTE DES GRAPHIQUES	30

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 28 octobre 2020, sauf mention contraire.

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

L'épidémie de Covid-19 et les mesures prises dans le monde entier pour la contenir sont dévastatrices pour l'activité économique mondiale.

Le pire de la crise du Covid-19 aurait été atteint au deuxième trimestre de 2020 suite au confinement total imposé dans de très nombreux pays, avec une forte contraction du PIB mondial. L'ampleur des chocs économiques a cependant varié selon les pays, en fonction notamment de leur structure sectorielle et des marges budgétaires allouées pour soutenir ménages et entreprises. **La Belgique ne fait pas exception à cette forte récession, son PIB s'étant contracté de 13,9 % au deuxième trimestre de cette année** par rapport au même trimestre en 2019. **L'emploi belge est, par contre, resté relativement épargné** au cours du premier semestre de cette année.

La levée graduelle des mesures de confinement dans la plupart des pays a mené à une reprise partielle de l'activité économique mondiale. Cette reprise ne s'est toutefois faite qu'en demi-teinte, dans le monde comme en Belgique, du fait tant de l'épidémie et des nombreuses mesures encore en place pour la contrer que de la forte incertitude ambiante, minant considérablement la confiance des ménages et des entreprises. Depuis la fin de l'été, la recrudescence des contaminations menace cette reprise fragile de l'activité économique. **L'avenir reste, quant à lui, très incertain**, dépendant notamment de l'évolution de l'épidémie, de l'efficacité des mesures pour contrer le virus et soutenir l'économie et de la distribution d'un vaccin sûr et efficace.

L'économie bruxelloise n'est pas épargnée par la crise. La mise en place du confinement en mars 2020 a entraîné une chute importante de la consommation et de l'activité économique. **Les entreprises bruxelloises ont vécu un deuxième trimestre très difficile**, faisant face à une baisse significative de leur chiffre d'affaires et de leurs investissements. **La levée du confinement a ensuite permis une reprise progressive des activités économiques** entre mai et août. Cependant, **ce redémarrage économique n'a été que partiel** et s'essouffle déjà à partir de septembre. **En cause : une demande qui peine à se redresser** du fait d'une confiance minée des consommateurs. Cette faiblesse de la demande pèse lourdement sur la confiance des entreprises et leurs perspectives d'activités, qui restent très inférieures à leur niveau d'avant-crise. **La montée de la deuxième vague de la pandémie à la fin de l'été intervient donc dans un contexte économique déjà très fragile.**

La mise en place de nouvelles restrictions pour la contrer **laisse présager une rechute de l'activité économique durant le dernier trimestre de l'année.** Le risque de faillite reste important pour les entreprises et la situation financière des ménages est toujours menacée. Jusqu'à présent, les mesures mises en place par les gouvernements fédéral et régionaux ont permis d'amortir en partie le choc de la crise. La durée dans le temps de ces mesures de soutien constitue une source d'incertitude additionnelle et leur levée éventuelle laisse présager des bouleversements importants au sein de l'économie bruxelloise.

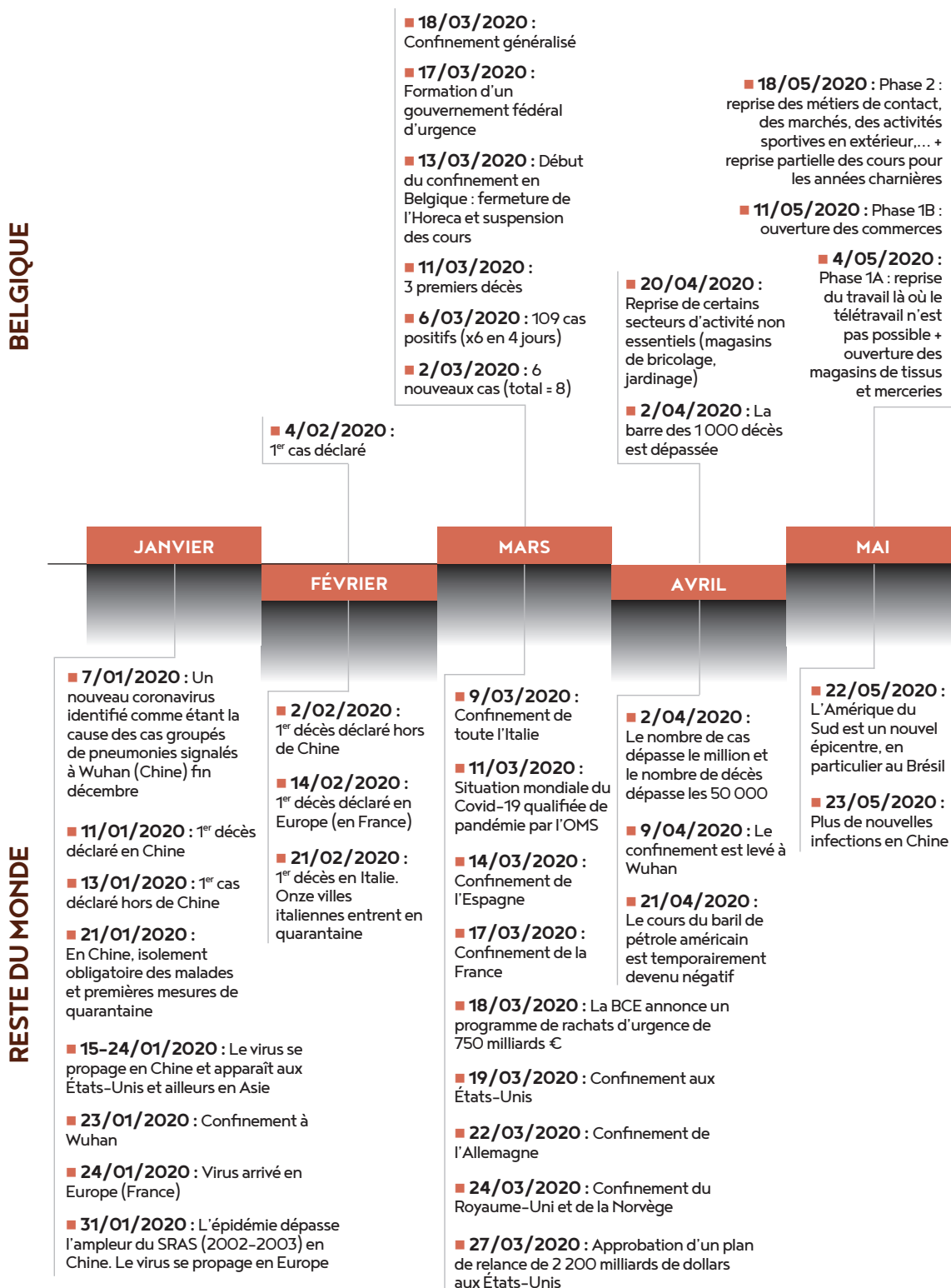
L'essoufflement du redressement économique observé en septembre et octobre **concerne la plupart des secteurs mais selon des intensités variables.** La rechute de l'activité attendue au quatrième trimestre de 2020 suite à la deuxième vague devrait également peser différemment selon les secteurs. **Certains secteurs tels que l'horeca et l'événementiel**, déjà touchés de manière très importante et n'ayant pas connu de véritable embellie depuis l'éclatement de la crise, **se retrouvent dans une position fortement fragilisée à l'automne. D'autres secteurs, en particulier le commerce de détail non alimentaire**, ont pu rebondir après la forte baisse de leur activité au printemps dernier mais **présentent à nouveau un risque important de rechute suite aux nouvelles restrictions** liées à la deuxième vague de la pandémie. Enfin, plusieurs activités de services (notamment les ressources humaines et le secteur financier et des assurances), peu affectées lors du premier confinement, **devraient rester relativement épargnées et dès lors contribuer à atténuer l'impact négatif du reconfinement partiel mis en place à l'automne.**

La propagation du choc économique sur le marché du travail a jusqu'à présent été amortie par les mesures mises en place par les pouvoirs publics pour préserver l'emploi. Jusqu'en août, les premiers impacts de la crise du Covid-19 sur le marché du travail se sont traduits essentiellement par un **recours important au chômage temporaire et au droit passerelle ainsi que par une diminution du volume de travail et du travail intérimaire** plus que par une évolution négative du nombre d'emplois et du chômage « classique » des Bruxellois. **À partir du mois d'août, le chômage bruxellois est reparti à la hausse.** En octobre 2020, on comptabilisait alors 2 426 chômeurs bruxellois de plus qu'en octobre 2019, soit une hausse de 2,7 %. Sur l'ensemble de l'année 2020, l'impact de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois resterait très modéré. Ça ne sera probablement pas le cas en 2021.



1. LA CRISE DU COVID-19 : QUELQUES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

1.1 QUELQUES DATES-REPÈRES





1.2 PREMIER SEMESTRE DE 2020 : L'ÉCONOMIE MONDIALE EN CHUTE LIBRE SUITE À LA PROPAGATION DU COVID-19

Le Covid-19 contamine l'économie mondiale

En décembre 2019, les premiers habitants de la métropole chinoise de Wuhan ont été infectés par le Covid-19. Dans les mois qui ont suivi, le virus s'est propagé dans le monde entier, causant plus d'un million de décès confirmés en moins d'un an¹. L'épidémie de Covid-19 et les mesures prises dans le monde entier pour contenir le virus mortel (par exemple, l'introduction de règles sur la distanciation sociale ou un confinement total) ont été dévastatrices pour l'activité économique mondiale.

Comme l'expliquait l'édition de cet été, **le pire de la crise du Covid-19 aurait été atteint au deuxième trimestre de 2020**. Au printemps, de nombreux pays du monde entier ont pris des mesures de confinement de grande envergure dans la lutte contre le coronavirus. Le choc économique simultané et mondial qui en a résulté au niveau de l'offre (les producteurs ont moins produit) et de la demande (les consommateurs ont moins consommé) a plongé l'économie mondiale dans une profonde récession²: **le produit intérieur brut (PIB) mondial a diminué de 10,4 % au deuxième trimestre de 2020** (par rapport au quatrième trimestre de 2019 - le dernier trimestre à ne pas avoir été affecté par la crise)³.

Cependant, l'ampleur du choc économique a varié selon les grandes économies. Ainsi, au deuxième trimestre de 2020 (par rapport au même trimestre en 2019), le PIB des États-Unis a baissé de 9,1 %, celui du Japon de 10,1 % et celui du Royaume-Uni de 21,7 %. Au sein de la zone euro, où le PIB s'est contracté de 14,7 %, les différences entre les pays étaient également importantes : l'Espagne (-22,1 %) et la France (-18,9 %) ont compté parmi les plus touchés, tandis que les pertes aux Pays-Bas (-9,2 %) et en Allemagne (-11,3 %) sont restées relativement limitées⁴.

Les différences d'ampleur des chocs économiques nationaux s'expliquent principalement par⁵:

- > **la structure sectorielle d'une économie** : plus le poids des secteurs gravement touchés (tels que le tourisme, le commerce de détail, la restauration et les services de loisirs...) est important, plus l'impact est négatif ;
- > **l'intensité des mesures de confinement prises** : plus les mesures sont strictes et plus elles sont appliquées longtemps, plus l'activité économique baisse sur le court terme ;
- > **la marge budgétaire dont dispose une économie pour soutenir les entreprises et les ménages** : des **mesures politiques élargies** pour **soutenir les particuliers et les entreprises** gravement touchés par cet important choc économique (telles que des mesures de chômage temporaire) ont en effet été rapidement adoptées par les différents gouvernements et les banques centrales ont également mené une politique monétaire accommodante⁶. Sans ces mesures, la croissance mondiale aurait chuté bien plus encore au cours du premier semestre de 2020.

La Belgique ne fait pas exception : forte contraction au premier semestre de 2020

Le Covid-19 a également atteint la Belgique au début du mois de février 2020 ; un confinement généralisé y a été mis en place le 18 mars. Son impact s'est fait sentir dès le **premier trimestre : le PIB belge a chuté de 2,0 %** (par rapport au même trimestre en 2019)⁷.

¹ Le 28 septembre, la millionième victime confirmée était signalée (voir ligne du temps).

² Pour découvrir comment le Covid-19 influence le cycle économique, consultez l'édition précédente du **Baromètre**

³ Source : OCDE

⁴ Source : Banque Nationale de Belgique

⁵ Voir références : FMI (octobre 2020), OCDE (septembre 2020), OFCE (octobre 2020)

⁶ Glossaire

⁷ Source : Banque Nationale de Belgique

Au deuxième trimestre, l'économie belge a été plus durement touchée encore : **le PIB a chuté de 13,9 % sur cette période** (par rapport au même trimestre en 2019). Plus de la moitié de cette baisse est **due à la forte diminution de la consommation** des ménages : les ménages n'osaient pas consommer – en raison de l'incertitude relative à leur propre avenir et à celui de l'économie – et/ou se trouvaient dans l'incapacité de consommer au vu de la fermeture complète de nombreux secteurs économiques (par exemple le commerce de détail non alimentaire, la restauration et le tourisme). La baisse des investissements des entreprises et de la consommation des administrations publiques a également impacté négativement la croissance au deuxième trimestre. Enfin, le Covid-19 a eu un effet de distorsion sur le commerce mondial et donc sur les importations et exportations belges⁷.

L'emploi a été relativement épargné au cours du premier semestre de 2020. En effet, les autorités belges ont rapidement mis en place diverses mesures pour soutenir les entreprises (par exemple, le report du paiement des cotisations sociales pour les employeurs), les **indépendants** (par exemple, le droit passerelle) et les **salariés** (par exemple, le système de chômage temporaire) pendant la crise du Covid-19. Ces mesures sont de nature temporaire mais font bien sûr pression sur le budget belge. Conjuguée à la baisse du PIB, et donc des recettes, **cette situation va entraîner un déficit budgétaire important dans un avenir proche.**

1.3 LE SECOND SEMESTRE DE 2020 A DÉBUTÉ SUR UNE MODESTE REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une reprise fragile de l'activité économique mondiale

La Chine, dont le PIB s'était contracté de 6,8 % au premier trimestre de 2020 (par rapport au même trimestre en 2019)⁸, a rapidement contenu la propagation du coronavirus et a supprimé progressivement les mesures de confinement à partir de février 2020. La production industrielle chinoise a rapidement rebondi dès le deuxième trimestre bien que la demande des ménages chinois soit initialement restée à un faible niveau. Les exportations chinoises ont également repris (par exemple grâce aux commandes de matériel médical de pays qui luttent avec acharnement contre le Covid-19). **La Chine est donc le seul pays au monde à avoir enregistré une croissance positive de son PIB au deuxième trimestre (+3,2 %) sur base annuelle**⁹.

Dans le courant des mois de mai et juin, d'autres grandes régions du monde ont à leur tour peu à peu assoupli les mesures de confinement, ce qui a permis à la reprise de l'économie mondiale de s'installer après le creux du deuxième trimestre. Cette reprise ne s'est toutefois faite qu'en demi-teinte car quantité de secteurs (par exemple, le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration) sont tenus de respecter de nombreuses mesures (par exemple la distanciation sociale) et les consommateurs n'ont pas non plus repris pleinement confiance.

Quoi qu'il en soit, les ventes au détail aux États-Unis ont fortement augmenté en juin et en juillet, tandis que la production industrielle s'est nettement améliorée en août. Dans la zone euro également, les ventes au détail ont fortement rebondi durant l'été, en partie grâce au rattrapage des achats reportés à plus tard¹⁰.

Cette dynamique a cependant ralenti vers la fin de l'été. La réouverture de différents pans de l'économie est allée de pair avec le retour (en force) du Covid-19, ce qui a eu pour conséquence que de nombreux pays ont retardé leur stratégie de déconfinement, voire mis en place de nouveaux confinements (locaux).

Par conséquent, la reprise économique a probablement été très poussive au troisième trimestre de 2020.

- > Les entreprises n'ont pas (encore) fonctionné à leur pleine capacité et ont reporté leurs investissements en raison de l'incertitude persistante et de la faiblesse de la demande intérieure et extérieure.
- > Alors que la demande et la consommation de biens durables (par exemple les voitures) a augmenté, la demande de biens et de services pour lesquels il est difficile de respecter la distanciation sociale (par exemple la restauration, le tourisme et le commerce de détail) est restée plus faible¹⁰.

⁸ Source : OCDE

⁹ Source : FMI (octobre 2020)

¹⁰ Voir références : OCDE (septembre 2020)

Une reprise rapide n'est pas non plus à l'ordre du jour en Belgique

La Belgique est sortie progressivement de son confinement à partir du mois de mai 2020. Dans les premières semaines qui ont suivi, le chiffre d'affaires des entreprises belges s'est amélioré de semaine en semaine.

Fin juin, la plupart des secteurs indiquaient une perte moins importante de chiffre d'affaires que lors des semaines de confinement (voir également le chapitre 2.2)¹¹. Avec la réouverture des magasins et des établissements de restauration, la **consommation des ménages a fortement augmenté, mais sans atteindre le niveau d'avant la crise du Covid-19**. En effet, la crainte de contamination et les mesures sanitaires en vigueur (par exemple, la distanciation, la capacité maximale et le port d'un masque) ont découragé les ménages de consommer¹².

Selon une première estimation de la Banque Nationale de Belgique (BNB), l'activité économique belge aurait augmenté de 10,7 % au troisième trimestre de 2020 (par rapport au deuxième trimestre de 2020)¹³.

Ce bond important n'aurait toutefois pas permis à l'activité économique belge de se redresser sur base annuelle : la croissance annuelle du PIB belge **serait restée fortement négative lors du troisième trimestre de cette année** (-5,2 % par rapport au même trimestre en 2019).

La forte résurgence du Covid-19 début septembre menace la fragile reprise économique.

- > En effet, fin septembre, les entreprises belges ont indiqué une stagnation de leur chiffre d'affaires. Par ailleurs, ne s'attendant pas à une amélioration pour l'avenir, elles allaient réduire leurs investissements. La faiblesse de la demande serait de loin la principale cause de cette situation¹⁴.
- > Fin octobre, les entreprises sont encore un peu plus pessimistes : beaucoup estiment que leur chiffre d'affaires ne se rétablira pas au quatrième trimestre de 2020 et ne s'attendent pas non plus à une reprise complète de leur chiffre d'affaires pour l'année prochaine. Ces préoccupations majeures, les sombres perspectives de chiffre d'affaires et la forte incertitude seront préjudiciables aux investissements, y compris pour 2021.

1.4 QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR ?

Les dernières projections du FMI d'octobre 2020 (graphique 1) prévoient une contraction du PIB mondial de 4,4 % en 2020. En 2021, le PIB devrait à nouveau croître de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Le PIB serait ainsi de 0,9 % au-dessus de son niveau de 2019.

- > Selon le FMI, seule la Chine enregistrera une croissance positive de son PIB en 2020 (+1,9 %).
- > De nombreux pays émergents et en développement ont été particulièrement touchés par la crise du Covid-19 (par exemple le Brésil, le Mexique et l'Inde). Le FMI s'attend donc à ce que tous les pays émergents et en développement enregistrent une croissance fortement négative en 2020. Bien que les prévisions du FMI tablent sur une reprise relativement rapide en 2021, la maîtrise et le contrôle du coronavirus sont une condition préalable à cette reprise¹⁵.

- > Dans les pays développés, le PIB diminuerait de 5,8 % en 2020 et augmenterait de 3,9 % en 2021.
 - La contraction en 2020 serait plus faible aux États-Unis que dans la zone euro (-4,3 % contre -8,3 %). Les États-Unis ont plus rapidement rouvert leur économie que la plupart des pays de la zone euro, ce qui signifie que l'activité économique a également plus vite rebondi. De plus, les Américains continuent à consommer malgré la recrudescence du nombre de contaminations, tandis que le consommateur européen redouble de prudence¹⁶.
 - La croissance en 2021 serait de 3,1 % aux États-Unis et de 5,2 % dans la zone euro.

¹¹ Voir références : Banque nationale de Belgique (24 août 2020)

¹² Voir références : Banque nationale de Belgique (29 juillet 2020)

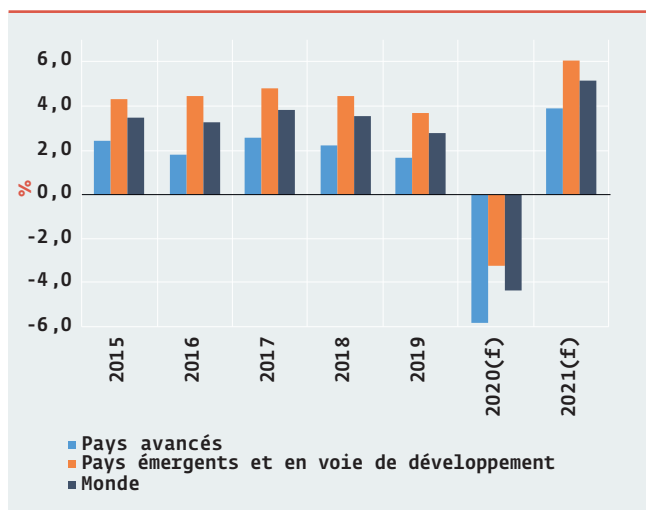
¹³ Voir références : Banque nationale de Belgique (29 octobre 2020)

¹⁴ Voir références : Banque nationale de Belgique (lundi 28 septembre 2020)

¹⁵ Voir références : Banque nationale de Belgique (septembre 2020).

¹⁶ Voir références : Vansteeland, K. (23 octobre 2020)

GRAPHIQUE 1 : Évolution du PIB mondial en volume



Source : FMI (octobre 2020)

Note : (f) prévision

Toutefois, ces prévisions doivent être abordées avec prudence. Outre le fait que l'épidémie de Covid-19 est repartie à la hausse depuis, les incertitudes suivantes jouent également un rôle majeur :

- > le cours futur de la pandémie est impossible à prévoir ;
- > une grande incertitude demeure quant à l'efficacité des mesures pour contrer le virus et soutenir l'activité économique, et à l'impact de leur levée ;
- > on ignore (encore) dans quelle mesure l'offre mondiale sera perturbée sur le long terme, ou comment les marchés financiers réagiront ;
- > et bien entendu, la découverte d'un médicament et/ou d'un vaccin efficace et sûr joue un rôle majeur dans les prévisions. En outre, ce vaccin devra être rapidement disponible dans le monde entier.

Pour la Belgique aussi, la reprise est fragile et l'avenir incertain

Selon les dernières projections du Bureau fédéral du Plan (BFP) pour 2021, le PIB belge devrait croître de 6,5 %¹⁷. Le BFP part toutefois du principe que « la reprise en Belgique et à l'étranger ne sera pas compromise par de nouvelles mesures de grande ampleur visant à endiguer la pandémie ».

Cependant, ces prévisions deviennent très incertaines. En effet, la crise du Covid-19 a repris début septembre 2020, bien plus intensément que prévu, saturant à nouveau le système de santé. Par conséquent, des mesures strictes de confinement ont fait leur réapparition à partir de la mi-octobre (par exemple, fermeture des restaurants, cafés et magasins non essentiels, couvre-feu et télétravail obligatoire) ; celles-ci pourraient avoir un impact majeur sur l'économie belge.

Cela ressort également des réponses des entreprises à l'enquête ERMG et plus spécifiquement à la question portant sur l'effet d'un hypothétique second confinement de six semaines sur leur risque de faillite¹⁸. Parmi les entreprises interrogées, 5 % ont déclaré qu'un deuxième confinement entraînerait la faillite de leur entreprise, même si les mesures de soutien financier du premier confinement s'appliquaient à nouveau. Pour 45 % d'entre elles, la survie de leur entreprise dépendrait directement des mesures de soutien financier : sans ce soutien, la faillite serait inévitable.

¹⁷ Source : Bureau fédéral du Plan (octobre 2020)

¹⁸ Une question posée lors de l'enquête ERMG du 19 au 21 octobre, voir références : Banque Nationale de Belgique (26 octobre 2020)

2. CONJONCTURE À BRUXELLES

2.1 COMMENT L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE EST-ELLE AFFECTÉE PAR LA CRISE DU COVID-19 ?

La Région bruxelloise a également été durement touchée au deuxième trimestre de 2020 : **la mise en place du confinement de printemps** s'est traduite par une **chute importante de la consommation et de l'activité économique**.

Les entreprises bruxelloises ont connu un rebond d'activité dès le mois de mai, qui a duré jusqu'à la mi-août. Cependant **cette reprise n'a été que partielle** et montre déjà des signes d'essoufflement dès le mois de septembre. En cause : une demande qui peine à redémarrer. L'incertitude persistante liée à la situation sanitaire pèse sur les habitudes et perspectives de consommation des ménages.

L'évolution de l'épidémie et **les nouvelles mesures restrictives mises en place en octobre et en novembre ajoutent une pression supplémentaire sur une demande déjà faible**. La fermeture de certains commerces et des secteurs non essentiels devraient également avoir un impact considérable sur l'activité économique bruxelloise dont la reprise est en stagnation.

Ce chapitre propose de passer en revue les **trois moments-clés de la crise du Covid-19 en RBC**. Cette crise a généré une très grande incertitude qui perdure plus longtemps qu'initialement prévu. Les risques liés à cette situation prolongée seront également détaillés.

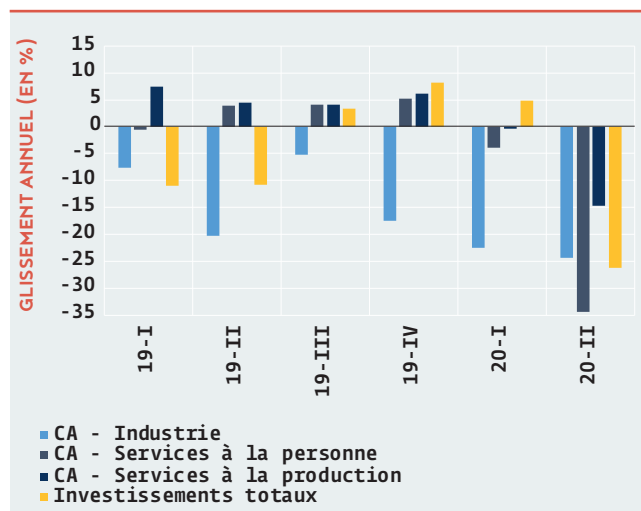
Un deuxième trimestre 2020 difficile pour les entreprises bruxelloises

Les premières statistiques officielles disponibles, relatives au chiffre d'affaires montrent que le deuxième trimestre a été particulièrement difficile pour l'activité économique bruxelloise (hors secteur financier).

Le chiffre d'affaires a particulièrement chuté pour les entreprises actives dans les services à la personne (-34 % en glissement annuel) et les services à la production (-15 % en glissement annuel). Ces deux secteurs affichaient encore une évolution annuelle positive de leur chiffre d'affaire jusqu'au dernier trimestre de 2019 (voir graphique 2). Le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière est, par contre, en diminution depuis plusieurs trimestres. Cette évolution s'est dégradée jusqu'à atteindre une baisse de 24 % en glissement annuel au deuxième trimestre de 2020.

Les investissements des entreprises bruxelloises ont également diminué de manière importante. Ces derniers ont diminué de 26 % en glissement annuel au deuxième trimestre de 2020. Si l'évolution des investissements est de manière générale beaucoup plus volatile que celle du chiffre d'affaire, la baisse enregistrée pour cette période est tout de même significative. Ce mouvement est d'autant plus important que les investissements étaient en augmentation les trimestres précédents.

GRAPHIQUE 2 : Évolution annuelle des chiffre d'affaires et investissements bruxellois



Source : STATBEL - déclarations à la TVA¹⁹, calculs IBSA

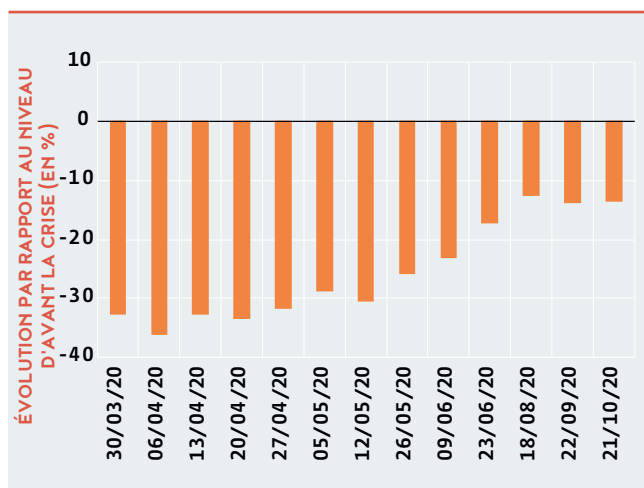
¹⁹ L'industrie comprend les industries extractives, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité, gaz, eau ..., la construction. Les services à la personne comprennent, quant à eux, le commerce et réparation de véhicules, le commerce de détail, l'horeca, les activités récréatives, artistiques et de spectacle et les autres activités de services. Les services à la production concernent le commerce de gros, le transport et entreposage, l'information et la communication ainsi que les activités scientifique et techniques et les services administratifs et de soutien.

Une reprise partielle des activités économiques et une demande morose des consommateurs entre mai et août

Une reprise temporaire du chiffre d'affaires...

La réouverture de certains commerces non-essentiels montre déjà ses effets à la fin avril. Selon l'enquête ERMG, le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises belges se redresse à nouveau légèrement après avoir atteint une perte oscillant entre 33 et 36 % par rapport à son niveau d'avant-crise (voir graphique 3). Cette reprise économique se confirme avec la réouverture de tous les commerces à la mi-mai, de l'horeca et des salles de sport au mois de juin et du secteur de la culture au mois de juillet (voir ligne du temps). Les pertes en termes de chiffre d'affaires se sont estompées progressivement jusqu'à la mi-août (-13 % par rapport au niveau d'avant-crise). Cette évolution montre cependant des signes d'essoufflement dès le mois de septembre.

GRAPHIQUE 3 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises belges, résultats d'enquête



Source : BNB - ERMG

Note : moyenne pondérée sur base du chiffre d'affaires et agrégée par secteur

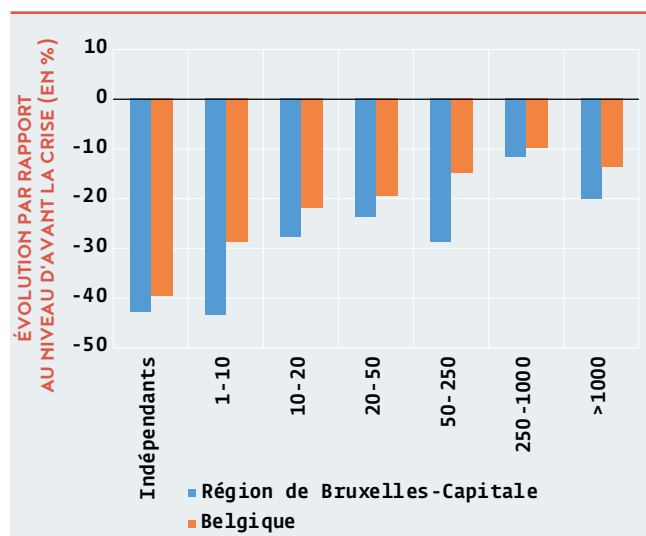
...mais moins importante en Région bruxelloise

Les résultats nationaux de l'enquête ERMG, agrégés sur base de la structure sectorielle régionale, montrent que la Région bruxelloise était relativement moins impactée que les deux autres régions en début de crise. Lors du premier confinement, l'activité économique bruxelloise était soutenue par la présence importante de secteurs peu touchés par la crise sur le territoire bruxellois : l'administration publique et le secteur bancaire. L'industrie manufacturière, touchée de plein fouet, est moins présente en Région de Bruxelles-Capitale. Ce différentiel régional s'est toutefois probablement estompé avec la reprise. En effet, la réouverture progressive de l'horeca, des secteurs de la culture et de l'événementiel n'ont pas eu le même effet sur la production dans les trois régions. Celle-ci n'a pas aussi bien redémarré en RBC, car la demande pour ces secteurs y est plus dépendante des navetteurs et des touristes, dont les déplacements sont toujours fortement limités. Ces secteurs, encore plus touchés en Région bruxelloise, ne représentent toutefois qu'une petite part de l'activité économique bruxelloise. De ce fait, au niveau agrégé, les différences régionales, bien que légèrement plus à la défaveur de la Région bruxelloise qu'en début de crise, resteraient mesurées.

Des indépendants et petites entreprises qui restent particulièrement fragiles

Malgré cette reprise partielle, certains acteurs économiques demeurent extrêmement fragiles. L'enquête ERMG montre qu'au plus fort de la crise, les indépendants et les petites entreprises (de 1 à 10 employés) ont perdu respectivement jusqu'à 73 % et 62 % de leur chiffre d'affaires habituel. Ils n'ont pas bénéficié de l'embellie observée à la mi-mai. Les résultats de l'enquête ERMG du 21 octobre montrent que les indépendants bruxellois enregistrent toujours une diminution de 42,7 % par rapport à leur chiffre d'affaires d'avant-crise (voir graphique 4). Les entreprises dont les effectifs s'élèvent de 1 à 10 employés sont également encore en grande difficulté, enregistrant des pertes moyennes de 43,4 % par rapport au niveau observé avant la crise. Globalement, la Région bruxelloise est touchée de manière plus importante qu'au niveau belge. Cela s'explique également par la forte dépendance de ces petites structures à la demande extérieure. L'absence des navetteurs et des touristes a en effet un impact non négligeable sur les activités de ces petites structures.

GRAPHIQUE 4 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises par classe de taille en octobre 2020, résultats d'enquête

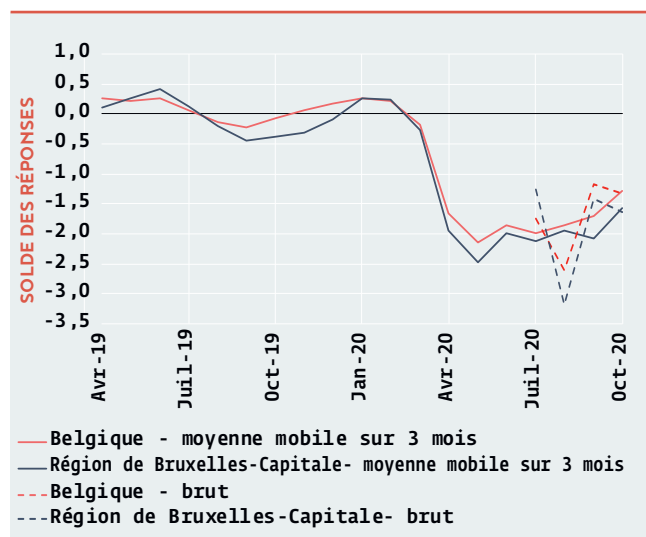


Source : BNB - ERMG (21 octobre 2020), calculs IBSA

Des ménages très pessimistes malgré la reprise de l'activité économique

Les consommateurs bruxellois se sont montrés très pessimistes dès le début de la crise, au mois de mars. La confiance a continué à se dégrader jusqu'au mois de mai (voir graphique 5).

GRAPHIQUE 5 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit

Le déconfinement progressif a permis une atténuation du pessimisme pendant les mois d'été. Cependant, ce regain de confiance n'a pas été aussi important que la reprise observée pour les entreprises. La confiance des ménages demeure très en-deçà de son niveau d'avant crise et reste fortement influencée par l'incertitude ambiante inhabituelle et le retour des mesures restrictives.

Une faiblesse persistante de la demande

L'incertitude pèse donc sur la confiance des ménages et, par conséquent, sur le redémarrage de la demande. Ce qui constitue un obstacle sérieux à la reprise économique.

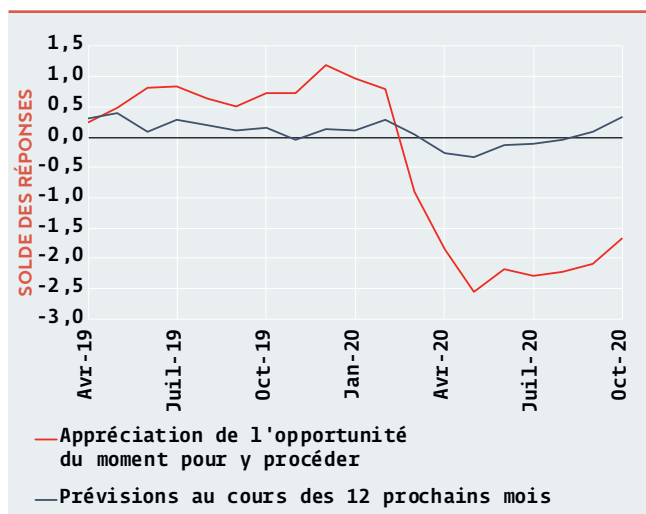
Le contexte sanitaire, ainsi que le climat conjoncturel incertain ont eu un impact sur la demande via différents canaux :

- > la consommation de biens durables des ménages, qui a été reportée ;
- > les habitudes de consommation, qui ont changé de manière durable ;
- > la demande extérieure, toujours affaiblie par la limitation des déplacements des navetteurs et des touristes.

Un report de la consommation de biens durables

La mise en place du confinement au mois de mars a eu un impact relativement faible sur les prévisions d'achats importants des ménages. Après un léger fléchissement aux mois d'avril et mai, les perspectives de consommation ont été revues à la hausse. Cependant, les ménages sont toujours très frileux quant à l'opportunité du moment pour y procéder (voir graphique 6). S'ils ne décident pas d'annuler leurs achats, ils n'estiment pas non plus que ça soit le moment de les effectuer. Cette tendance semble se maintenir malgré un léger regain observé suite au déconfinement. Les ménages reportent donc leur consommation de biens durables.

GRAPHIQUE 6 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête



Source : BNB, calculs IBSA
 Note : solde de réponses, corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Un changement durable dans les habitudes de consommation

La levée des premières mesures de confinement ne s'est pas accompagnée d'un rebond de la consommation, dont les modes se sont par ailleurs modifiés²⁰.

Une enquête menée par la BNB au mois de juillet auprès des ménages belges a montré que les habitudes de consommation ont changé pendant le confinement du mois de mars. Ces habitudes ont persisté après la levée des mesures restrictives.

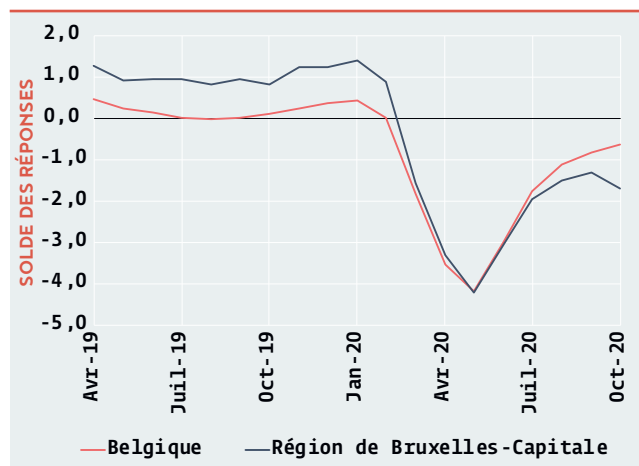
Ainsi, près de la moitié des ménages interrogés a déclaré avoir réduit ses dépenses de consommation pendant le confinement. 90 % des répondants ont déclaré moins fréquenter les commerces voire plus du tout par rapport à l'avant-crise. La crainte d'une contamination entrave en effet le retour physique dans les commerces. Les règles imposées pour la fréquentation des lieux publics (port du masque, distanciation sociale) ont également joué un rôle dissuasif. De plus, une préférence est désormais accordée aux achats en ligne et à une consommation plus locale. Plus de 75 % des ménages interrogés ont déclaré vouloir maintenir ces nouvelles habitudes à l'avenir.

Les activités récréatives, l'horeca, l'habillement et les dépenses personnelles (coiffure, esthétique, ...) sont les catégories de dépenses les plus affectées par ces changements. La situation reste donc difficile pour le secteur des services à la personne. Pour la majorité des dépenses de cette catégorie, la consommation ne peut être reportée et est alors définitivement perdue. La mise en place du confinement partiel et la fermeture des commerces non-essentiels laisse présager un renforcement de ces nouvelles habitudes de consommation dans les semaines qui viennent.

Un contexte sanitaire très incertain qui pèse sur la confiance des entreprises et leurs investissements

La baisse de la consommation induite par la mise en place du confinement, ainsi que l'incertitude planant sur l'évolution de la situation sanitaire ont également eu un impact négatif important sur la confiance des entreprises bruxelloises. Ces dernières se sont montrées particulièrement pessimistes dès le mois de mars 2020. La situation s'est dégradée jusqu'au mois de mai. En parallèle de la reprise des activités économiques, un regain de confiance s'est esquissé à partir du mois de juin, suite à la levée du confinement (voir graphique 7).

GRAPHIQUE 7 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête



Source : BNB, calculs IBSA
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Cependant, malgré cette reprise, le niveau de confiance des entreprises bruxelloises reste inférieur à son niveau d'avant-crise. Ce mouvement s'explique en grande partie par l'évolution des prévisions de la demande²¹. Cette dernière, tant intérieure qu'extérieure, peine à redémarrer. Cela se répercute sur les prévisions d'activité des entreprises.

²⁰ Voir références : Banque Nationale de Belgique (29 juillet 2020).

²¹ Les prévisions de la demande sont une des sous-composantes de l'indicateur de confiance des entreprises. Les autres composantes concernent l'appréciation des stocks (pour l'industrie), les carnets de commandes et les prévisions pour l'emploi.

Ce pessimisme a un effet important sur les décisions d'investissement des entreprises bruxelloises. Si la demande reste faible, ces dernières adaptent leurs capacités de production en conséquence. Ainsi, les résultats de l'enquête ERMG du mois de juin 2020 montraient déjà que 45 % des entreprises bruxelloises interrogées ont décidé de procéder à un report de leurs investissements pendant la crise. La reprise observée durant l'été n'a pas été soutenue par une relance suffisante de la demande. Une incertitude considérable pèse donc sur les perspectives d'activités des entreprises et a un impact non négligeable sur leurs décisions d'investissement. De plus, cette incertitude ne devrait pas s'alléger au vu de la situation sanitaire actuelle et de son impact sur la confiance des consommateurs.

Montée d'une deuxième vague de contaminations dans un contexte économique très fragile

Tout comme aux niveaux international et national, la forte résurgence du virus depuis le mois de septembre menace la reprise économique. Celle-ci repose, comme on vient de le voir, sur des bases très fragiles.

À partir de septembre, plusieurs observations peuvent être faites :

- > le redressement du chiffre d'affaires des entreprises s'essouffle ;
- > les prévisions de la demande repartent à la baisse ;
- > le report de la consommation de biens durables se maintient.

Au moment de la clôture de ce Baromètre, la deuxième vague de contaminations s'est accompagnée d'un couvre-feu et d'une nouvelle fermeture de l'horeca, des lieux de culture et des salles de sport dans le courant du mois d'octobre. Un durcissement des mesures a également été mis en place par le gouvernement fédéral au début du mois de novembre (voir ligne du temps).

Ce contexte sanitaire annonce donc une nouvelle phase d'incertitude concernant l'évolution des activités économiques bruxelloises pour les trimestres à venir. Si on ne dispose pas encore de chiffres à ce propos, on peut déjà avancer que ce contexte implique une aggravation des risques actuels :

Un risque de faillite plus important

Cette situation de crise prolongée malgré un rebond temporaire augmente les risques de faillite. **Ceux-ci ne concernent plus seulement les structures déjà fragiles avant la crise.** Des entreprises saines avant la crise doivent faire face à des problèmes de liquidités qui, à mesure que la crise se prolonge, peuvent se muer en insolvabilité et conduire à la faillite. Selon les enquêtes ERMG, les principales causes des problèmes de liquidité sont la perte de revenus et les retards de paiements. Les résultats de l'enquête du 21 octobre 2020 montrent qu'environ 25 % des répondants bruxellois déclarent que la faillite est probable ou très probable dans les mois à venir. Ce pourcentage important pourrait toutefois être gonflé par une sur-représentativité des indépendants dans l'échantillon des répondants bruxellois.

En effet, dans ce contexte, la situation des indépendants et petites entreprises bruxelloises apparaît comme particulièrement critique. Comme montré au graphique 4, leurs pertes en termes de chiffre d'affaires sont sensiblement plus élevées que pour les autres catégories d'entreprises. Ce différentiel en défaveur des petites structures existe depuis le début de la crise. De plus, ces petites structures ont des réserves moins importantes et l'accès au crédit leur est plus difficile. Avec une marge de manœuvre réduite pour régler leurs problèmes de liquidité, un grand nombre d'entre elles feront probablement face à une situation d'insolvabilité et un risque de faillite accru dans les mois à venir.

Cependant, si le risque de faillite est bien présent, les faillites elles-mêmes ne sont pas encore actées. Les chiffres mensuels de mars à août 2020, concernant la démographie des entreprises, ne montrent pas encore les bouleversements attendus. Entre mars et août 2020, le nombre total de faillites était 63 % inférieur à celui observé durant la même période en 2019. Le nombre de cessations entre mars et août est également moins important en 2020 qu'en 2019. Au moins deux aspects peuvent expliquer le faible nombre de cessations au cours de la crise du Covid-19.

- > Premièrement, le gouvernement fédéral a mis en place un premier moratoire sur les faillites entre le 18 mars et le 17 juin. Un deuxième moratoire a par ailleurs été instauré en novembre et devrait durer jusqu'au 31 janvier 2021.
- > Deuxièmement, les mesures de confinement prises dès le mois de mars ont fortement ralenti les processus administratifs.
- > Si les gouvernements fédéral et régionaux ont mis en place une série de mesures visant à réduire au maximum le nombre de cessations d'activités, la crise du Covid-19 chamboulera inéluctablement la démographie des entreprises bruxelloises en 2020 et 2021.

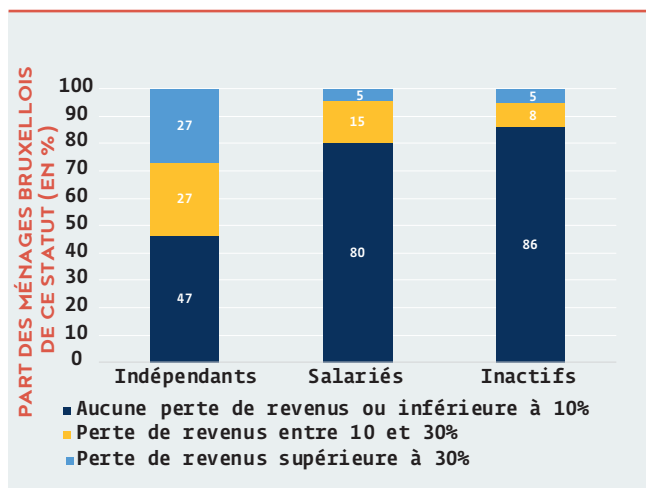
Néanmoins le risque de faillite pèse déjà considérablement sur la confiance des entreprises.

- > D'une part, les difficultés financières jouent un poids non négligeable sur le climat morose qui plane sur les entreprises bruxelloises, en particulier dans les secteurs les plus touchés par la crise.
- > D'autre part, un risque élevé de faillites laisse présager une augmentation des pertes d'emploi. Dans ce contexte, les entreprises anticipent une baisse de la consommation et donc de la demande.

Une dégradation de la situation financière des ménages

Selon l'enquête de la BNB auprès des consommateurs, **en octobre 2020, encore 7 % des ménages bruxellois estiment avoir perdu au moins 30 % de leurs revenus en raison de la crise**. À titre de comparaison, cette proportion était de 14 % aux mois d'avril et de mai. La situation est particulièrement tendue pour les indépendants bruxellois (voir graphique 8). Les résultats de l'enquête d'octobre montrent que plus de la moitié d'entre eux estiment avoir perdu au moins 10 % de leurs revenus. La situation reste également difficile lorsque les prévisions de subsistance sont abordées. Plus de 28 % des ménages bruxellois qui ont subi une perte d'au moins 10 % de leurs revenus pendant la crise tiendraient moins d'un mois avec l'épargne dont ils disposent.

GRAPHIQUE 8 : Votre ménage souffre-t-il d'une perte de revenus en raison de la crise en octobre ? (Selon le statut du répondant)



Source : BNB (enquête auprès des consommateurs - octobre 2020), calculs IBSA

Ici encore, l'incertitude reste de mise quant à l'évolution de ces observations. Cette situation doit être mise en perspective avec les mesures de soutien aux ménages mises en place par les autorités publiques depuis le mois de mars. Notamment la prime pour les locataires à bas revenus, le chômage temporaire et le droit-passerelle pour les indépendants. Ces mesures ont permis d'amortir temporairement le choc de la crise sur les revenus et l'emploi.

Des perspectives économiques incertaines...

L'évolution de l'épidémie est imprévisible, et implique une mise en place soudaine des mesures pour la contrer. Cela induit une incertitude qui pèse lourdement sur la demande des ménages et les perspectives d'activités des entreprises bruxelloises. La situation est d'autant plus incertaine qu'elle s'accompagne de mesures de soutien permettant encore de reporter les restructurations d'entreprises, les faillites et les pertes d'emploi. Un contrecoup s'annonce à la levée de ces mesures de soutien, notamment en termes d'emplois, comme le montre le chapitre 2.3. La situation financière des ménages pourrait être davantage fragilisée, ce qui ajouterait une pression supplémentaire sur une demande qui peine déjà à redémarrer.

2.2 FOCUS SECTORIEL

Le chapitre 2.1 a identifié trois périodes distinctes depuis l'éclatement de la crise du Covid-19 :

- > une profonde récession de mars à mi-mai ;
- > une reprise partielle de l'activité économique de mi-mai à août ;
- > une stagnation de septembre à octobre.

Dans ce chapitre, nous examinons plus en détail les chiffres disponibles pour les différents secteurs d'activité, au niveau national d'abord et bruxellois ensuite. La crise sanitaire affecte l'activité économique de manière différente selon les périodes et les secteurs considérés. L'impact diffère notamment en fonction du type des restrictions mises en place et de la nature de l'activité des secteurs concernés.

Impact de la crise sur l'activité des secteurs au niveau national

Les résultats nationaux de l'enquête ERMG présentés au [tableau 1](#) permettent de suivre les conséquences de la crise au fil du temps et de voir quels secteurs d'activité en ont davantage souffert.

L'utilisation des données relatives à l'ensemble de la Belgique s'impose car la représentativité de l'échantillon des entreprises interrogées n'est généralement pas suffisante pour pouvoir exploiter des chiffres sectoriels détaillés pour la Région bruxelloise. Toutefois, l'analyse des données par région montre que, malgré certaines spécificités régionales, l'impact de la crise sur les différents secteurs est relativement homogène à travers les régions. Les chiffres nationaux offrent donc un éclairage pertinent pour analyser ce qui s'est passé en Région bruxelloise.

Durant le confinement du printemps, les pertes de chiffre d'affaires ont dépassé les 50 % pour un tiers des secteurs

Entre mars et mi-mai 2020, la perte moyenne de chiffre d'affaires tous secteurs confondus a atteint 32 % par rapport au niveau d'avant-crise, selon l'enquête ERMG. Si aucun secteur n'a été épargné, **les plus touchés ont été ceux concernés en première ligne par l'obligation de fermeture** suite au confinement généralisé. Il s'agit de l'horeca, de l'événementiel et de la vente au détail non alimentaire, avec des pertes comprises entre 71 % et 89 %.

D'autres secteurs ont également enregistré un recul important de leur activité, notamment le transport routier de personnes, l'aviation et la fabrication de matériel de transport (de -54 % à -61 %). Parmi les secteurs dont le chiffre d'affaires a le moins baissé au printemps, on retrouve la vente au détail alimentaire, les services financiers et d'assurance, l'industrie alimentaire, le conseil aux entreprises ainsi que la logistique (recul compris entre -6 % et -20 %).

Le déconfinement amorcé en mai a entraîné une reprise progressive et partielle de l'activité dans la quasi-totalité des secteurs

Comme expliqué au [chapitre 2.1](#), avec la levée des restrictions planifiée en plusieurs phases à partir du mois de mai, l'impact négatif de la crise sanitaire sur l'activité économique en Belgique s'est progressivement atténué. La perte de chiffre d'affaires pour l'ensemble des secteurs considérés dans l'enquête ERMG est ainsi tombée à 13 % à la mi-août, soit le moins mauvais résultat depuis le début de la crise.

En comparant les chiffres moyens sur les périodes mars-mai(I) et mai(II)-août²², on constate que **le chiffre d'affaires s'est redressé dans tous les secteurs, à la seule exception de la logistique**. Le redressement de l'activité a été le plus net dans la fabrication de matériel de transport, la construction, le commerce de gros et surtout la vente au détail non alimentaire qui a pleinement profité de la réouverture des commerces non essentiels.

Par contre, malgré une légère embellie, certains secteurs sont restés fortement en deçà de leur niveau d'activité d'avant-crise. Ainsi, l'aviation, l'horeca et l'événementiel ont encore enregistré des pertes de chiffre d'affaires de respectivement 46 %, 63 % et 81 % en moyenne entre mi-mai et août.

Dans l'horeca et l'événementiel, la situation est restée compliquée pour diverses raisons :

- > il s'agit des derniers secteurs à avoir pu reprendre leur activité ;
- > des restrictions importantes ont continué à leur être imposées afin de respecter les consignes de distanciation sociale ;
- > la demande pour ces secteurs fortement dépendant des contacts sociaux est restée limitée (réticence des consommateurs, moindre affluence liée à l'absence des navetteurs et des touristes, [voir chapitre précédent](#)).

Enfin, le secteur de la vente au détail alimentaire, déjà peu touché depuis le début de la crise, n'a logiquement pas connu de forte amélioration suite à l'assouplissement progressif des restrictions, avec un recul d'activité limité à 3 %.

²² Mai(I) correspond à l'enquête ERMG réalisée le 12 mai 2020 et mai(II) à celle datée du 26 mai 2020.

TABLEAU 1 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires par secteur au niveau belge (en % du niveau d'avant-crise)

Secteur	Août	Sept.	Oct.	Moyenne mars-mai(I)	Moyenne mai(II)-août	Moyenne sept.-oct.
Fabrication de matériel de transport	-4	-16	-15	-54	-20	-16
Industries agricoles et alimentaires	-8	-9	-11	-18	-16	-10
Industries bois, papier et imprimerie	-11	-6	-15	-33	-25	-10
Construction	-11	-9	-9	-41	-13	-9
Vente au détail - non alimentaire	-9	-16	-19	-71	-14	-18
Commerce de gros	-6	-8	-15	-46	-21	-11
Vente au détail - alimentaire	1	-11	-1	-6	-3	-6
Transport routier (personnes)	-11	-11	-24	-61	-36	-17
Aviation	-34	-32	-13	-57	-46	-23
Logistique	-7	-17	-10	-20	-26	-14
Horeca	-42	-39	-65	-89	-63	-52
Communication, IT, software	-9	-21	-8	-24	-21	-15
Banques et assurances	-9	-7	-9	-13	-10	-8
Immobilier	-10	-24	-12	-40	-10	-18
Services d'ingénierie	-10	-25	-21	-29	-13	-23
Conseil aux entreprises	-12	-10	-10	-19	-15	-10
Ressources humaines	-14	-13	-12	-35	-23	-12
Événementiel et activités récréatives	-81	-81	-74	-86	-81	-77
Total	-13	-14	-14	-32	-20	-14

Note : mai(I) correspond à l'enquête ERMG réalisée le 12 mai 2020 et mai(II) à celle datée du 26 mai 2020

Source : ERMG, calculs IBSA

Depuis septembre, la reprise de l'activité est à l'arrêt dans la plupart des secteurs

Sur base des résultats des deux derniers mois de l'enquête ERMG (septembre et octobre), on constate que l'amélioration globale observée depuis la mi-mai a connu un net coup d'arrêt. La perte de chiffre d'affaires rapportée par l'ensemble des secteurs interrogés a ainsi stagné à hauteur de 14 % entre septembre et octobre, sans se réduire davantage (voir chapitre 2.1).

Au niveau sectoriel, l'événementiel et l'horeca restent de loin les plus touchés.

Durant ces deux mois, ces secteurs ont fait état d'une perte moyenne de chiffre d'affaires de respectivement 77 % et 52 % par rapport au niveau d'avant-crise. Dans les deux cas, ces pertes importantes annoncées sont toutefois moindres que durant les mois précédents. C'est vrai en particulier pour l'horeca qui présente désormais un recul de l'activité de moitié, contre plus de 80 % précédemment. Cependant, l'embellie toute relative enregistrée dans ces deux secteurs risque fort de n'être que passagère au vu de la nouvelle dégradation de la situation sanitaire survenue fin septembre-début octobre.

Dans un contexte marqué par l'émergence d'une deuxième vague de la pandémie de coronavirus, les activités de l'horeca et de l'événementiel – qui impliquent par nature des contacts sociaux élevés – sont concernées en première ligne par le resserrement des mesures de restrictions mis en place en plusieurs étapes par les autorités publiques fédérale et régionales dans le courant du mois d'octobre ([voir ligne du temps pour davantage de détails](#)).

Parmi les secteurs ayant subi les pertes les plus importantes au cours des deux derniers mois, on retrouve ensuite l'aviation et les services d'ingénierie, avec chacun une baisse de 23 % en moyenne. Du côté de l'aviation, la situation apparaît cependant meilleure qu'au printemps (-57 % en moyenne entre mars et mi-mai), période durant laquelle les voyages aériens étaient fortement limités en raison de la fermeture de nombreuses frontières. Malgré la réouverture progressive des celles-ci au début de l'été, le transport aérien de personnes a continué de fonctionner en mode mineur. En effet, certains pays ont maintenu des contraintes à l'entrée sur leur territoire et une grande partie de la population est restée réticente à voyager à l'étranger. La baisse d'activité des compagnies aériennes a également pesé en aval sur les carnets de commande des entreprises de l'industrie aéronautique, en particulier pour celles qui sont largement orientées vers l'aviation civile.

Les autres secteurs ont enregistré des pertes plus limitées, comprises entre 18 % (vente au détail non alimentaire notamment) et 6 % (vente au détail alimentaire). Parmi ces secteurs, certains ont profité d'une très nette amélioration sur les deux derniers mois par rapport à la période allant de mars à mi-mai. C'est le cas dans le transport routier de personnes, la construction, la fabrication de matériel de transport, la vente au détail non alimentaire et le commerce de gros.

Les nouvelles restrictions de cet automne risquent de peser lourdement sur certains secteurs déjà affaiblis

Cependant, il faut souligner que les résultats de l'enquête ERMG pour le mois d'octobre ont été obtenus juste après le premier resserrement des mesures décidé par le gouvernement fédéral (fermeture des cafés et des restaurants et couvre-feu à partir du 19 octobre). Les derniers chiffres ne reflètent donc pas pleinement l'impact négatif de ces mesures et a fortiori celui des mesures additionnelles encore plus restrictives décidées ultérieurement (fermeture des lieux de culte, piscines et salles de sport à partir du 26 octobre ; reconfinement partiel avec fermeture des commerces non-essentiels à partir du 2 novembre). On peut dès lors s'attendre à ce que **la situation des secteurs les plus exposés, déjà affaiblis suite au confinement du printemps, se dégrade à nouveau**. C'est le cas en particulier pour les secteurs directement concernés par les fermetures comme, l'horeca, l'événementiel, ou encore la vente au détail non alimentaire.

Focus sur quelques secteurs-clés au niveau bruxellois

Dans cette section, nous examinons sept secteurs fortement touchés par la crise du Covid-19 et/ou particulièrement importants dans l'économie bruxelloise.

Les sept secteurs sélectionnés peuvent être envisagés selon la grille d'analyse suivante :

Secteurs	Intensité des contacts sociaux	Impact de la crise sur l'activité suite au confinement du printemps	Reprise de l'activité suite au déconfinement	Positionnement
<ul style="list-style-type: none"> Événementiel et activités récréatives Horeca 	Relativement forte	Secteurs très fortement touchés	Très difficile	Secteurs fortement fragilisés
<ul style="list-style-type: none"> Vente au détail non alimentaire Commerce de gros 	Moyenne	Secteurs fortement touchés	Bonne	Secteurs à risque en cas de reconfinement
<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines Conseil aux entreprises Activités financières et assurances 	Relativement faible	Secteurs faiblement touchés	Bonne	Moteurs de l'économie bruxelloise

Un premier groupe de secteurs rassemble des activités pour lesquelles la dimension « contacts sociaux » est particulièrement prépondérante. On y retrouve **le secteur événementiel et récréatif ainsi que l'horeca qui se situent tous les deux dans une position fortement fragilisée à l'automne.**

Ils ont été parmi les derniers secteurs à profiter de la levée des restrictions lors du déconfinement et ont continué à souffrir du manque de demande durant l'été sans connaître de véritable embellie. Enfin, ils sont à nouveau concernés en premier lieu par le durcissement graduel des mesures annoncé en octobre.

Sur le plan de l'activité économique, le poids de ces secteurs est toutefois assez faible au niveau de la Région bruxelloise (3 % seulement de la valeur ajoutée régionale). Ils pèsent davantage en termes d'emploi, avec une part qui s'élève à 6 % de l'emploi intérieur bruxellois²³.

En ce qui concerne le chômage temporaire, l'horeca fait partie des secteurs ayant le plus fait appel au chômage temporaire pour pallier la baisse d'activité. Sur base des derniers chiffres disponibles relatifs au mois d'août, l'horeca totalisait à lui seul 26 % du nombre total de postes de travail concernés par le chômage temporaire en Région bruxelloise²⁴. Si la situation s'est améliorée par rapport au pic d'avril (19 345 postes de travail, soit 72 % de l'emploi du secteur), les chiffres du chômage temporaire restent élevés dans l'horeca bruxellois (11 306 postes encore concernés en août, soit 44 % de l'emploi du secteur). En outre, on peut craindre qu'ils remontent dans le courant de l'automne en réponse au nouveau recul de l'activité attendu dans le secteur (fermeture imposée pour les bars/café/restaurants, chute de la fréquentation pour les hébergements touristiques).

Dans le deuxième groupe, on retrouve les secteurs de **la vente au détail non alimentaire et, dans une moindre mesure, du commerce de gros** qui ont été en première ligne au printemps et ont subi de plein fouet la fermeture des commerces non essentiels. Il s'agit de secteurs caractérisés entre autres par une intensité moyenne des contacts sociaux. L'activité de ces secteurs a nettement (mais partiellement) rebondi à la faveur de l'assouplissement des mesures. Il s'agit donc **de secteurs qui présentent un risque important de rechute d'activité** suite au reconfinement partiel d'octobre assorti d'une interdiction totale ou partielle pour certaines activités commerciales. Ensemble, ces deux secteurs représentent 9 % de la valeur ajoutée et 8 % de l'emploi en Région bruxelloise. Les entreprises actives dans la vente au détail non alimentaire avaient fortement recouru au système du chômage temporaire lors de la première vague de la pandémie au printemps, avec un pic de 12 567 postes de travail mis temporairement à l'arrêt en avril (soit 2/3 des effectifs du secteur). La reprise de l'activité depuis la levée des restrictions a permis de ramener ce chiffre juste au-dessus des 2 000 unités en août mais il est fort probable que le recours au chômage temporaire grimpe à nouveau au quatrième trimestre de 2020.

Enfin, plusieurs activités de services ont été moins touchées par les conséquences économiques de la première vague de la pandémie de coronavirus. L'activité de ces secteurs est relativement peu dépendante des contacts sociaux. Il s'agit des **ressources humaines (dont l'intérim et les activités de nettoyage), du conseil aux entreprises et des services bancaires et d'assurance** qui totalisent à eux trois près d'un tiers de la valeur ajoutée et un quart de l'emploi en Région bruxelloise. Relativement épargnés au plus fort de la crise et ayant bénéficié d'une évolution favorable de leurs activités au cours des derniers mois, **ces secteurs devraient se positionner comme moteurs de l'économie bruxelloise et contribuer à atténuer la probable rechute de l'activité économique** entraînée par le reconfinement partiel d'octobre. Dans ces secteurs, le recours au chômage temporaire devrait rester globalement limité au quatrième trimestre de 2020. Les derniers chiffres disponibles faisaient état d'une proportion de seulement 1 % des effectifs concernés par le chômage temporaire en août dans le secteur de la banque et des assurances (soit à peine 445 postes de travail). Du côté des ressources humaines, la proportion s'élevait à 18 % au mois d'août, soit 10 449 postes de travail. Avec ce nombre, le secteur des ressources humaines représente près d'un quart du chômage temporaire en Région bruxelloise.

²³ Source : ICN, comptes régionaux. L'emploi intérieur représente l'emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans cette section pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière. Référez-vous au glossaire pour plus d'informations sur cette statistique.

²⁴ Source : ONSS (DmfA), ONEM, Banque Carrefour de la Sécurité sociale - données extraites le 10/10/2020. Les données sur le chômage temporaire présentées dans cette section sont ventilées selon le lieu de travail du salarié.

2.3 QUEL EST L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL BRUXELLOIS ?

Les deux chapitres précédents montrent que l'activité économique bruxelloise a été fortement touchée par la crise du Covid-19, avec des intensités différentes en fonction des secteurs. Mais comment cette chute de l'activité économique s'est-elle propagée sur le marché du travail bruxellois ? Ce chapitre montre que, jusqu'ici, le marché du travail est encore relativement épargné par la crise du Covid-19.

Une dynamique positive du marché du travail bruxellois pendant 4 ans

Entre 2015 et 2019, la situation sur le marché du travail bruxellois n'a cessé de s'améliorer, avec tant **une croissance de l'emploi qu'une diminution du chômage sur base annuelle**. En 2019, selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan (BFP), environ 714 000 personnes auraient travaillé sur le territoire de la Région bruxelloise, soit près de 8 000 personnes en plus qu'en 2018. En 2019, la Région comptait également en moyenne 88 047 chômeurs résidant sur son territoire, soit 2 156 chômeurs en moins qu'en 2018.

Un marché du travail encore relativement épargné par la crise du Covid-19 jusqu'en août

La chute brutale de l'activité économique bruxelloise liée à la pandémie de Covid-19 a mis un terme net à la dynamique positive du marché du travail bruxellois²⁵.

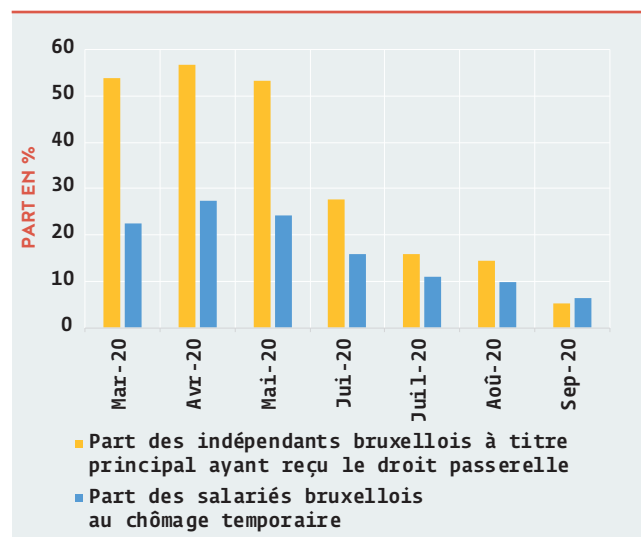
La propagation du choc économique sur le marché du travail bruxellois a toutefois été amortie par les mesures mises en place (ex. procédures simplifiées d'accès au chômage temporaire et au droit passerelle) **par les pouvoirs publics pour préserver le marché du travail**. Jusqu'en août, les premiers impacts sur le marché du travail bruxellois se traduisent essentiellement par un recours important au chômage temporaire et au droit passerelle (dont l'ampleur évolue fortement en fonction des conditions d'accès à ces procédures) ainsi que par une diminution du volume de travail et du travail intérimaire plus que par une évolution négative du nombre d'emplois et du chômage « classique » des Bruxellois.

Le recours au droit passerelle et au chômage temporaire a été très important lors du confinement de printemps. Entre mars et mai 2020, en moyenne 47 000 indépendants bruxellois à titre principal, soit 55 % des indépendants bruxellois à titre principal, ont bénéficié du droit passerelle chaque mois (graphique 9). Et en moyenne 83 700 travailleurs salariés bruxellois (selon le lieu de domicile) ont été au chômage temporaire. Cela représente environ 25 % des salariés bruxellois (graphique 9).

Avec la réouverture progressive de certains pans de l'économie bruxelloise mais également avec le durcissement des conditions d'accès au droit passerelle, **le recours au droit passerelle et au chômage temporaire a diminué** mois après mois **entre mai et septembre**.

Suite à la forte recrudescence des contaminations et aux nouvelles mesures restrictives qui en ont découlé, **le nombre d'indépendants et de salariés bruxellois devant faire appel à une aide augmentera certainement lors des trois derniers mois de cette année**.

GRAPHIQUE 9 : Droit passerelle et chômage temporaire des résidents bruxellois



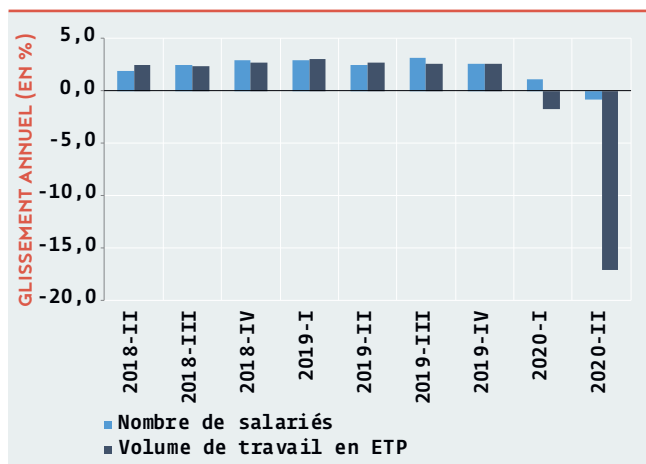
Sources : Chômage temporaire : ONSS (DmfA), ONEM, BCSS ; Droit passerelle : INASTI - données extraites le 10/10/2020, calculs IBSA

²⁵ L'analyse ci-dessous se concentre sur les mécanismes ayant impacté l'emploi des résidents bruxellois car les données disponibles à très court-terme sont essentiellement ventilées par lieu de résidence et non pas par lieu de travail.

Grâce à ces mesures, au niveau de l'emploi, l'arrêt de l'activité économique s'est alors avant tout marqué par une diminution du nombre d'heures prestées au deuxième trimestre plus que par une diminution de nombre de salariés et indépendants bruxellois.

- > Du côté des **salariés bruxellois**, leur nombre n'a en effet « que » très peu diminué au deuxième trimestre de 2020 (-0,8 % par rapport au même trimestre en 2019).
- > **Leur volume de travail a par contre fortement baissé (-17 %) (graphique 10)**. Cette forte baisse du volume de travail reflète notamment les nombreux salariés bruxellois qui ont gardé leur emploi mais ont été au chômage temporaire à temps partiel ou temps plein lors du 2e trimestre de cette année. Au cours des deux premiers trimestres de l'année, l'évolution des salariés des trois régions a été similaire, avec une diminution toutefois légèrement plus forte de leur nombre en Région flamande et du volume de travail en Région bruxelloise.

GRAPHIQUE 10 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé



Source : ONSS, calculs IBSA

Lors du troisième trimestre de 2020, le nombre de salariés bruxellois resterait relativement stable alors que le volume de travail associé se rétablirait quelque peu, tout en restant très faible par rapport à l'année précédente.

- > **Le nombre de salariés bruxellois ne diminuerait à nouveau que peu en glissement annuel.** En effet, selon les enquêtes de la BNB, les prévisions d'embauche des entreprises sont remontées, après avoir atteint un creux lors du deuxième trimestre de cette année.
- > **Le volume de travail pourrait, quant à lui, se rétablir quelque peu** du fait de mesures beaucoup moins restrictives pour lutter contre le Covid-19 au troisième trimestre de 2020 que lors du trimestre précédent. De plus, l'utilisation moins intensive du chômage temporaire en juillet-août, laisse penser qu'un volume de travail plus important était à nouveau de mise. De ce fait, au troisième trimestre de 2020, le volume de travail serait toujours beaucoup plus faible que lors du même trimestre en 2019 mais la chute serait moins forte que celle de 17 % observée au deuxième trimestre de 2020.

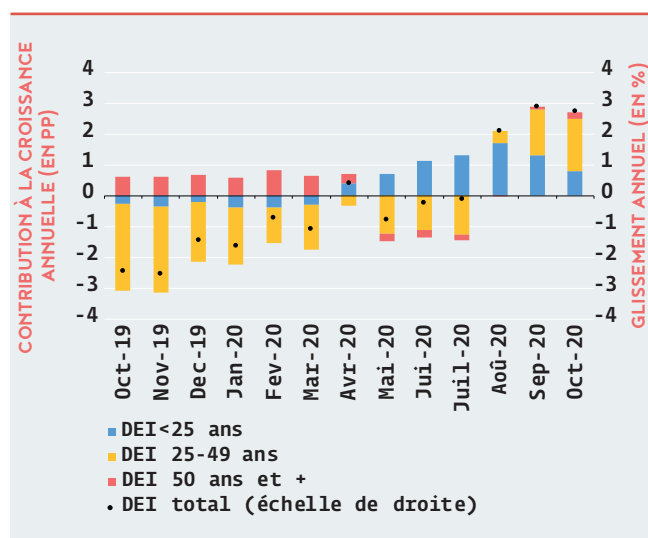
Parmi ces salariés, ceux sous contrat temporaire, à savoir les intérimaires et les salariés sous contrat à durée déterminée arrivés à échéance, sont moins bien protégés que les salariés sous contrat à durée indéterminée (par exemple, du fait d'un contrat non renouvelé). **Le nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois a ainsi plongé de près de 40 % au deuxième trimestre de 2020** par rapport au même trimestre en 2019. L'intérim a le plus fortement chuté sur base annuelle au mois d'avril, avec une baisse de près de 50 %. **Ensuite, le nombre d'heures prestées dans l'intérim s'est petit à petit rétabli mais est resté très faible** par rapport à l'année précédente, de 25 % inférieur en moyenne en juillet-août 2020 et de 18 % en septembre 2020 par rapport aux mêmes mois en 2019.

De manière globale, les mesures mises en place (ex. l'accès facilité au chômage temporaire et au droit passerelle ou encore le moratoire sur les faillites) a probablement permis de reporter temporairement les restructurations d'entreprises, les faillites et les licenciements. Cela a eu un impact sur le nombre total de **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) bruxellois qui a continué de diminuer jusqu'en juillet 2020, essentiellement du fait d'un nombre plus faible d'inscriptions chez Actiris**. Il est important de noter que la diminution du nombre d'inscriptions au chômage est également liée à deux autres facteurs : (1) les chercheurs d'emploi non-indemnisables (dont une partie importante des usagers des CPAS) ont un intérêt limité à s'inscrire ou prolonger leur inscription vu les faibles perspectives d'emploi, l'interruption des formations professionnelles, l'accompagnement à distance... ; (2) certains chercheurs d'emplois (ex. qui n'ont pas accès à internet, qui ne parlent pas l'une des langues nationales ou l'anglais) pourraient éprouver des difficultés à s'inscrire du fait de la fermeture temporaire des antennes.

Toutefois, les premiers effets de la crise du Covid-19 sur **le chômage se font progressivement sentir. Le chômage est reparti à la hausse depuis le mois d'août** ce qui n'était plus arrivé depuis 5 ans (mise à part une légère hausse au mois d'avril). La Région comptabilisait ainsi 90 927 DEI bruxellois en août 2020, contre 89 062 en août 2019, soit une hausse de 2,1 %. L'impact de la crise du Covid-19 sur le chômage bruxellois s'est alors reflété tant par une diminution des sorties du chômage que par un accroissement des inscriptions au chômage. **En septembre et octobre 2020**, l'augmentation est plus forte encore, avec respectivement une **hausse annuelle de 2,9 % et 2,7 % du nombre de chômeurs bruxellois**, uniquement liée à une diminution des sorties du chômage. De plus, une forte baisse des inscriptions au chômage est constatée à partir de la mi-octobre, suite à la détérioration de la situation épidémiologique et de la mise en place de mesures restrictives plus fortes.

La hausse actuelle du chômage concerne principalement les jeunes (graphique 11), qui sont notamment plus souvent sous contrat temporaire et qui, s'ils viennent d'être diplômés, auront plus de mal à être concurrentiels sur le marché du travail face à des demandeurs d'emploi plus expérimentés. En effet, dès le mois d'avril 2020, le nombre de jeunes chômeurs bruxellois a augmenté comparativement à l'année précédente. Les chômeurs de 25 à 50 ans étaient, quant à eux, encore moins nombreux que l'année précédente. Les chômeurs de plus de 50 ans sont, quant à eux, de plus en plus nombreux depuis 3 ans suite aux mesures prises par le gouvernement fédéral pour augmenter le taux d'activité des personnes de plus de 60 ans en abolissant le statut des demandeurs d'emploi âgés dispensés. Entre mai et août 2020, leur nombre a toutefois diminué par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 11 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI bruxellois par classe d'âge



Source : Actiris, calculs IBSA

Quel serait l'impact de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois à moyen terme ?

Étant donnée la détérioration des conditions sanitaires et les nouvelles mesures de confinement qui en ont découlé dès le mois d'octobre, les procédures d'accès au chômage temporaire pour les salariés et au droit passerelle pour les indépendants restent respectivement simplifiées au minimum jusqu'au 31 mars 2021 et la fin de cette année²⁶. De ce fait, l'impact de la crise sur l'emploi et le chômage « classique » bruxellois resterait relativement modéré en 2020. L'incertitude ambiante et les perspectives d'avenir assez sombres pourraient toutefois précipiter les faillites, les licenciements ainsi que la montée du chômage bruxellois.

Du côté de l'emploi, la source choisie pour estimer l'évolution de l'emploi intérieur bruxellois provient des Perspectives économiques régionales (modèle HERMREG) publiées au mois de juillet²⁷. Selon celles-ci, **la récession économique liée à la crise sanitaire devrait avoir un impact modéré sur l'emploi intérieur bruxellois en 2020**. Alors que la contraction de l'activité économique atteindrait 9,3 % en Région bruxelloise, **le recul du nombre de travailleurs occupés sur le territoire régional se limiterait à 0,5 %**, notamment en raison du recours massif au système de chômage temporaire. En termes nets, cette diminution correspond **à la perte d'environ 3 400 emplois par rapport à l'année précédente**. Comme cela a déjà été observé par le passé, l'emploi réagit généralement avec un certain retard en cas de choc sur l'activité économique. Les pertes d'emplois devraient donc s'intensifier en 2021, sous le contrecoup de la crise et suite à l'arrêt éventuel des mesures de soutien mises en place par les autorités publiques. **L'emploi intérieur bruxellois diminuerait de 1,4 % en 2021**, soit une **baisse de près de 9 760 travailleurs par rapport à 2020**.

²⁶ Ces procédures n'auront dès lors que temporairement été durcies. Voir références : INASTI (13 novembre 2020) - ONEM (9 novembre 2020)

²⁷ Ces projections ayant été dressées en juillet, elles sont à considérer avec prudence. En effet : (1) le scénario pour 2020 reposait sur des informations partielles et ne prévoyait pas de seconde vague qui s'est, entre-temps, matérialisée. (2) Le scénario pour 2021-2022 reposait sur une forte reprise belge dès 2021 et la persistance d'un déficit d'activité de 4 ou 5 % jusqu'à la mi-2022. Cette trajectoire de reprise au niveau national a depuis lors été revue par le BFP dans le budget économique du mois de septembre.

Du côté du chômage, la source choisie pour estimer l'évolution du chômage des Bruxellois provient d'une estimation de view.brussels. Dans leur rapport²⁸, ils estiment l'évolution du nombre de DEI bruxellois sur base de trois scénarios, dépendant du maintien des mesures de soutien d'une part et de la résurgence de l'épidémie d'autre part. Ces différents scénarios prévoient une hausse oscillant entre 14 000 et 28 000 DEI bruxellois supplémentaires en décembre 2020 par rapport à décembre 2019. Le scénario tablant sur une deuxième vague épidémique et de nouvelles mesures de confinement semble être le scénario le plus proche de la situation actuelle. Celui-ci prévoit une hausse oscillant entre 26 000 et 28 000 DEI bruxellois supplémentaires, portant alors le nombre total de DEI bruxellois entre 113 000 et 115 000 fin 2020. Au vu de l'augmentation actuellement mesurée du nombre de chômeurs bruxellois (+2 426 DEI bruxellois en octobre 2020 par rapport à octobre 2019), cette forte hausse du chômage ne se produira probablement pas à l'horizon fin 2020. Une hausse du chômage bruxellois d'une telle ampleur pourrait toutefois apparaître sur une plus longue temporalité, à l'horizon mi-2021 par exemple.

²⁸ Voir références : Actiris, view (juillet 2020)

GLOSSAIRE

> Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

> Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

> Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

> Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidants dans cette région.

> Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

> Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

> Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement

« Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classifier le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » (Source : FMI). Le WEO classe le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.



> Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

> Politique monétaire accommodante

Une politique monétaire accommodante est une politique menée par les banques centrales afin d'augmenter les prix et de relancer l'activité économique (consommation et investissements) via :

- La baisse du taux d'intérêt directeur
Les banques peuvent faire un choix concernant leurs liquidités qui n'ont pas été utilisées : elles peuvent soit prêter l'argent au particulier, soit faire un dépôt auprès de la Banque centrale qui les rémunère avec un taux d'intérêt. En baissant ses taux, la BCE incite les banques à prêter d'avantage aux ménages et aux entreprises. Cela devrait avoir pour conséquence de rendre le prêt aux particuliers plus attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si consommateurs et investisseurs ont d'avantage accès au crédit, l'effet indirect de cette politique devrait être la relance de l'économie (augmentation de la consommation et des investissements). La demande augmentant, les prix sur le marché vont augmenter également pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui aura pour effet de ramener l'inflation à des niveaux jugés « acceptables » par la Banque centrale.
- L'assouplissement quantitatif
Lorsque les taux d'intérêt sont déjà très bas et ne permettent toujours pas de ramener l'inflation à des niveaux « acceptables », la BCE peut décider d'appliquer un assouplissement quantitatif. Pour ce faire, la BCE achète des obligations auprès des banques, et ce faisant, injecte des liquidités dans le système bancaire tout en gonflant son bilan. Les obligations se font alors plus rares sur le marché, leur prix augmente et leur rendement baisse. Lorsque la BCE augmente la masse monétaire dans l'économie, les taux d'intérêt baissent de manière à rééquilibrer l'offre et la demande de monnaie : il faut inciter les particuliers à préférer les liquidités aux placements. Lorsque le taux d'intérêt baisse, il est aussi plus intéressant d'emprunter, ce qui stimule d'avantage les investissements des ménages et des entreprises. Cela allège aussi leurs dettes. De fait, non seulement les investissements mais aussi la consommation sont relancés, ce qui, à terme, doit aboutir à une relance de la croissance et de l'emploi.

> Problèmes de liquidité et de trésorerie

Les liquidités représentent la totalité des sommes d'argent disponibles immédiatement, à la disposition des ménages ou des entreprises. Elles peuvent prendre la forme d'argent comptant, d'actifs bancaires (sommes déposées sur un compte) ou d'actifs financiers (titres et obligations). Lorsque les ménages et les entreprises n'ont plus assez de liquidités, cela veut dire que leurs moyens de financement de court terme sont limités. Cela affecte leur capacité à payer leurs factures, rembourser leurs crédits, payer leurs fournisseurs... Les problèmes de liquidité sont aussi connus sous le nom de problèmes de trésorerie.

> Problème de solvabilité

Lorsque la crise perdure, le problème du financement à court terme peut se muer en problème de solvabilité. Dans ce cas, on parle de la capacité à rembourser les dettes à court, moyen ou long terme. Pour ce faire les ménages disposent non seulement de liquidités, mais aussi d'actifs comme les biens immobiliers ou les placements financiers. Les entreprises quant à elles disposent également d'actifs tels que des immobilisations, des stocks etc... Lorsque l'actif de l'entreprise ou du ménage n'est plus suffisant pour rembourser les dettes à tout moment, on parle de problème d'insolvabilité.

RÉFÉRENCES

- > ACTIRIS, VIEW (8 juillet 2020 – 2e version). « Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du coronavirus sur le marché de l'emploi bruxellois ». Actiris.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (29 juillet 2020). « La crise sanitaire et les différentes mesures qu'elle a engendrées continuent de peser sur le rebond de la consommation privée en Belgique ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (24 août 2020). « L'impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des entreprises belges ne disparaît que lentement et les perspectives pour 2021 restent sombres ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (11 septembre 2020). « Business cycle monitor ». BNB.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (septembre 2020). « The world economy under COVID-19: Can emerging market economies keep the engine running? » NBB Economic Review – September 2020.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (28 septembre 2020). « La reprise du chiffre d'affaires des entreprises marque un coup d'arrêt en septembre ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (26 octobre 2020). « La reprise de l'économie belge est restée à l'arrêt, avant même que les mesures restrictives les plus récentes n'exercent toute leur incidence négative ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (28 octobre 2020). « COVID-19 Dashboard of Economic Indicators – November 2020 ». BNB.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (29 octobre 2020). « ICN – Flash estimate (2020-III) ». BNB. Institut des comptes nationaux, communiqué de presse.
- > BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (17 juillet 2020). « Perspectives économiques régionales 2020-2025 ». BFP, annexe statistique.
- > BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (10 septembre 2020). « L'économie belge devrait se contracter de 7,4 % en 2020 puis se redresser partiellement en 2021 (6,5 %) ». BFP, communiqué de presse.
- > IBSA (juin 2020). « Baromètre conjoncturel de la région bruxelloise. N°33 – édition spéciale Covid-19 – Été 2020 », IBSA.
- > INASTI (13 novembre 2020). « Difficultés suite au coronavirus ». INASTI.
- > OCDE (septembre 2020). « OECD Economic Outlook. Interim Report September 2020. Coronavirus (COVID-19): Living with uncertainty ». OECD publishing, Paris.
- > OFCE (octobre 2020). « Résumé des prévisions du 14 octobre 2020. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2020-2021 ». OFCE
- > ONEM (9 novembre 2020). « Chômage temporaire – Covid-19 (Coronavirus) du 13.03.2020 au 31.08.2020 inclus, du 01.09.2020 au 30.09.2020 inclus et du 01.10.2020 jusqu'au 31.03.2021 inclus ». ONEM
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (octobre 2020). « World Economic Outlook, October 2020: A Long and Difficult Ascent ». FMI, World Economic Outlook.
- > VANSTEEELAND, K. (23 octobre 2020), « Virusopstoot stopt economisch herstel ». De Tijd.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires par secteur au niveau belge (en % du niveau d'avant-crise)

LISTE DES GRAPHIQUES

- > Graphique 1 : Évolution du PIB en volume
- > Graphique 2 : Évolution annuelle des chiffre d'affaires et investissements bruxellois
- > Graphique 3 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises belges, résultats d'enquête
- > Graphique 4 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises par classe de taille, résultats d'enquête
- > Graphique 5 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête
- > Graphique 6 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête
- > Graphique 7 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête
- > Graphique 8 : Votre ménage souffre-t-il d'une perte de revenus en raison de la crise en octobre ? (Selon le statut du répondant)
- > Graphique 9 : Droit passerelle et chômage temporaire des résidents bruxellois
- > Graphique 10 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé
- > Graphique 11 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI bruxellois par classe d'âge

